COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION SEINE-EURE

CONSEIL DE COMMUNAUTÉ
SÉANCE DU JEUDI 24 SEPTEMBRE 2015
PROCÈS VERBAL

Date de convocation : vendredi 11 septembre 2015
Nombre de conseillers en exercice : 79
Nombre de conseillers présents : 69
Nombre de conseillers votants : 77

TITULAIRES PRÉSENTS :
Stéphane SAUVAN – Gaëtan LEVITRE – Véronique GAUTIER – Yves LANIC – Marie-Joëlle LENFANT – Jean-Marc MOGLIA – Pierre MAZURIER – Jean-Michel DERREY – Thierry DELAMARE – Pascale CATTELIN – Jean-Pierre BRÉVAL – Hubert ZOUTU – Sylvie BLANDIN – Alain LEMARCHAND – Alexandre DELACOUR – Hervé LETELLIER – Amélia BRÉANT – Jean-Claude COURANT – Daniel BAYART – Guillemette NOS – Bernard LEROY – Sylviane LORET – Patrick MADROUX – Jean-Yves CALAIS – Anne-Gaëlle MÉREAUX – René DUFOUR – François-Xavier PRIOLLAUD – Anne TERLEZ – Daniel JUBERT – Caroline ROUZÉE – Pierre LÉCUYER – Sylvie LANGEARD – Jean-Pierre DUVÉRÉ – Christian WUILQUE – Jacky BIDAULT – Marie-Dominique PERCHET – Jean-Jacques LE ROUX – Céline LEMAN – Patrice YUNG – Marie-Pierre DUMONT – François CHARLIER – Jacky FLEITH – Didier DAGOMET – Jean CARRÉ – Chantale PICARD – Richard JACQUET – Marie-Christine CALMON – Angélique CHASSY – Albert NANIYOULA – Jean-Pierre TROCHET – Didier PIEDNOËL – Pascal LEMAIRE – Dominique DELAFOSSE – Alain LOEB – Sophie HOUSSAYE – Samuel ONFRAY – Maryannick DESHAYES – Jean-Philippe BRUN – Catherine DUVALLET – Jean-Jacques COQUELET – Jacques LECERF – Fatia DJEMEL – Bernard CANCALON – Rachida DORDAIN – Ousmane NDIAYE – Maryline NIAUX – Mickaël AMSALEM – Anne-Marie JOURDAN – Jean-Claude CHRISTOPHE.

POUVOIRS :
Monsieur MACE à Madame BLANDIN, Madame OUADAH à Monsieur PRIOLLAUD, Madame PONS à Monsieur BAYART, Madame CAMUS à Monsieur DUFOUR, Madame BENAMARA à Monsieur COQUELET, Monsieur JAMET à Madame DUVALLET, Madame SEPTFONS à Monsieur SAUVAN.

CONSEILLER SUPPLÉANT AVEC VOIX DÉLIBÉRATIVE REMPLAÇANT UN TITULAIRE EXCUSÉ :
Nadine TERNISIEN.

TITULAIRES ABSENTS EXCUSÉS :
Evelyne SEPTFONS – Emmanuel MACÉ – Armelle LEFEBVRE – Jacqueline PONS – Katia CAMUS – Hafidah OUADAH – Christian RENONCOURT – Ludovic LARUE – Marc-Antoine JAMET – Fadilla BENAMARA.

ASSISTAIENT ÉGALEMENT :
Philippe LE GAL – Régis PETIT – Philippe CROU – Sid-Ahmed SIRAT – Marie Le CALONEC – Vincent VORANGER.

Secrétaire : Véronique GAUTIER

****

Monsieur LEROY ouvre la séance en indiquant que ce Conseil communautaire est le dernier à se tenir en présence de 80 élus communautaires.
« Suite à la démission de Monsieur RENAUX, poursuit-il, *l'accord local qui prévalait est caduc. Nous allons donc perdre 11 collègues. C'est la Loi. J'aimerais donc vous adresser tous mes remerciements pour cette année et demi de travail, très positive pour l'ensemble de notre territoire ».*

15-221 - INSTITUTIONS ET VIE POLITIQUE – INTERCOMMUNALITE – ADMINISTRATION GENERALE – Rapport d'activités 2014

Monsieur LEROY rappelle que *« ce rapport d'activité est partagé avec le précédent Président – Patrice YUNG – que je salue. Cette année, nous avons choisi de procéder à un tirage limité du nombre d'exemplaires imprimés sur du papier afin de nous concentrer sur sa diffusion sous forme numérique.*

Nous nous sommes en effet rendus compte que ce rapport d'activité n'est que très peu lu et qu'il part fréquemment à la poubelle ou, dans le meilleur des cas, au recyclage. Cette diffusion papier restreinte est donc une participation concrète au programme de réduction des déchets et nous a permis d'économiser 19 000 € d'impression et de distribution

L'exemplaire papier sera donc réservé aux mairies, aux communes, aux partenaires institutionnels et sa version numérique sera consultable par tous sur le site internet de l'agglomération.

Quoi qu'il en soit, ce rapport d'activité témoigne d'une année fructueuse, marquée par la prise de nouvelles compétences : jeunesse et aide à domicile étendues à tout le territoire et l'électromobilité, - par l'ouverture de CASEO ainsi que le travail préliminaire à l'arrivée du très haut débit sur le territoire.

Je félicite le service communication et Nelly DAVID pour le travail mené afin que ce rapport d'activité soit lisible » conclut-il avant de donner la parole à Monsieur JACQUET.

Ce dernier s'exprime en ces termes :
« Monsieur le Président,

Ce rapport d'activités 2014 est effectivement l'occasion de balayer le travail assez impressionnant mis en œuvre dans notre collectivité.

Les politiques détaillées sont les fruits des décisions de notre assemblée, mises en œuvre, comme le détaille ce rapport en page 5, par 296 agents au 31 décembre 2014 (216 titulaires et 80 non titulaires). Ils sont à ce jour près de 380 suite à la prise de compétence des aides à domicile notamment.

C'est sur ce point que je souhaite m'attarder un instant.

J'étais membre du CTP avant le renouvellement de notre assemblée en 2014 et je suis membre du CT et du CHSCT depuis mars 2014.

Nous avons tous observé les mutations importantes de cette collectivité au fil des extensions de périmètre, fusion et des additions de compétences. J'ai souvent alerté sur la nécessité d'accompagner ces mutations importantes dans une politique RH volontariste et concertée.

Pour autant ce soir, je veux vous redire mon extrême inquiétude sur cette question, devant le constat que le dialogue social indispensable au bon fonctionnement de notre collectivité se tend

de plus en plus, au risque même de se rompre et de perdre la relation de confiance qui avait été établie.

Pour preuve de ce climat, les représentants du personnel SUD, syndicat majoritaire, ont annoncé leur décision de ne pas siéger au prochain CT, prévu le 29 septembre, justifiant leur décision par l'absence de réponse aux nombreuses questions évoquées et regrettant - entre autre - l'absence de concertation et de co-construction qui leur avait été pourtant promise.

Les élus sont aussi des observateurs attentifs de la vie de notre collectivité ainsi que du bon fonctionnement des services et plusieurs sujets me paraissent suffisamment importants pour que nous débattions de cette question :

- *Je m'inquiète de la politique à moitié assumée de ne pas remplacer des agents quittant la collectivité. Que devient le service des politiques durables que dirigeait Rebecca ARMSTRONG et qui nous a permis de construire une agglo innovante et en avance sur son temps ?*

- *Je m'inquiète d'un prochain départ sur des politiques essentielles autour de la rénovation urbaine par exemple, sans que nous sachions à ce jour qui portera les projets.*

- *Je constate depuis plusieurs mois la généralisation des CDD dans cette collectivité. Vous instaurez la précarité chez les agents qui ne peuvent se projeter, ni dans un projet personnel, ni dans un avenir professionnel. Et vous vous étonnez ensuite que ceux qui travaillent sur notre territoire (à commencer ici, à l'agglo), n'habitent pas le territoire ! Quelles perspectives leur offrons-nous ?*

- *J'observe la réorganisation des services à marche forcée que vous souhaitez. Entre ceux qui sont débarqués et ceux qui en feront encore un peu plus qu'hier, je ne suis pas sûr que le remède ne soit pas pire que le mal. Je réclame depuis des mois une étude partagée sur la question du mal être au travail qui mine notre collectivité. J'ai cru comprendre que vous aviez décidé de vous adjoindre les services d'un professionnel sur le sujet mais avant même d'en avoir eu les conclusions (à moins qu'elles n'aient pas été fournies aux membres des instances paritaires), vous cherchez à passer en force…*

J'apprends ce jour que cette étude dont vous aviez vous-même fini par reconnaître la pertinence pourrait ne plus être d'actualité

Cette réorganisation n'apporte par ailleurs aucun élément sur les conditions de travail des agents et, notamment, la question de l'organisation spatiale de l'hôtel d'agglomération.

- *Je suis interrogatif sur les nouvelles compétences que nous avons prises ou que nous pourrons être amenés à prendre dans les mois qui viennent. A ce titre, pour être cohérent avec mes propos, je ne voterai plus une seule compétence dans cette assemblée tant que je n'aurai pas l'engagement des moyens qui seront affectés aux services en parallèle. Aujourd'hui, par exemple, je n'ai pas eu de réponses sur le service Urbanisme qui s'apprête à recevoir le dossier du PLUI… En l'absence de réponse, je suis réservé sur le vote de la commune de Pont de l'Arche lundi prochain.*

- *Je regrette enfin que les élus désignés par cette assemblée pour siéger dans les instances soient peu à peu volontairement écartés des discussions. Pour preuve la réunion que vous avez organisée avec les représentants du personnel le 10 juillet 2015 pour présenter votre projet de réorganisation et à laquelle me semble-t-il, aucun des membres des élus au CT n'ont été associés.*

Toutes les remarques qui précédent montrent que les divergences sont nombreuses et je ne voudrai pas que les agents pensent que votre projet est aussi le nôtre.

Vous l'observez Monsieur le Président, mes chers collègues, les questions sont nombreuses et les inquiétudes légitimes.

Je vous alerte sur cette situation très solennellement car sans une prise en compte rapide, nous pourrions avoir dans les prochaines années des rapports d'activité bien moins fournis.
Des conditions de travail, du climat social dépendent évidemment les résultats de la collectivité. Le monde de l'entreprise ne méconnaît pas cette règle de base du management et je m'étonne Monsieur le Président, que vous ne choisissiez pas ce chemin.

Les élus sont prêts à cela mais, plus encore, les représentants du personnel sont demandeurs de cette démarche. Ils n'ont jamais remis en cause une nécessaire réorganisation des services mais veulent légitimement participer à l'évolution de leur collectivité et au bout du compte, jouer le rôle que les élections professionnelles leur ont confié.

Aussi, je vous demande de vous positionner sur trois propositions :

- *1/ Surseoir à la réorganisation des services et de reporter sa mise en place afin de nous donner collectivement le temps de rétablir un dialogue social digne de ce nom.*
- *2/ Commander, si ce n'est pas fait une étude participative sur la question essentielle du bien-être au travail.*
- *3/ Mettre en place un groupe de travail qui pourra travailler sereinement à la Gestion Prévisionnelle des Emplois et des Compétences et présenter son travail devant notre assemblée. Il pourra venir alimenter le plan pluriannuel de fonctionnement pour donner la visibilité aux élus.*

Enfin, concernant la compétence PLUI que nous nous apprêtons à présenter dans nos conseils municipaux, je souhaite que vous preniez ce soir des engagements clairs devant cette assemblée sur les moyens à allouer aux services ; engagements qui seront notifiés au PV de cette séance.

Je vous remercie par avance de vos réponses ».

Monsieur LEROY remercie Monsieur JACQUET pour son intervention et précise :
« Tout d'abord, sur la question du PLUi, j'ai clairement dit que cette prise de compétence entraînerait le recrutement de deux ou trois agents supplémentaires à l'horizon 2019. Cela a été pris en compte dans nos simulations budgétaires. Des moyens seront donc mis en œuvre pour faire face à cette nouvelle prise de compétence.

Pour autant, le tableau que vous dressez sur la situation sociale me paraît un peu exagéré. Je mettrai cela sur le calendrier électoral qui commande d'évoquer le sujet…

De mon côté, je comprends très bien les inquiétudes manifestées par les agents. Mais les évolutions projetées ont été demandées par les cadres !

Dès notre prise de responsabilité, nous avons identifié des évolutions nécessaires car ce sont désormais 400 agents qui travaillent pour le compte de l'agglomération. Il fallait donc que cela évolue et j'ai personnellement impulsé la nouvelle politique de gestion des ressources humaines en recrutant l'adjointe de la responsable de service.

J'ai demandé que des sessions de formation au management soient proposées aux responsables de service. Huit groupes ont ainsi bénéficié de trois jours de formation chacun. Il est ressorti de

ces formations qu'il fallait faire évoluer l'organisation générale des services afin qu'elle soit encore plus opérationnelle et qu'elle gagne en efficacité.

Cette formation a permis de repérer des jeunes talents à faire évoluer.

De plus, la réorganisation projetée n'est pas une révolution. Il y aura désormais quatre grandes directions générales qui s'appuieront sur des directions. De nombreuses discussions ont actuellement lieu entre les chefs de service et les directeurs pressentis.

Croyez que je suis désolé que le prochain Comité Technique n'ait pas lieu. J'ai néanmoins proposé, ce qui a été accepté, qu'il se transforme en une réunion de travail. Je reste persuadé que la nouvelle organisation, en quatre grandes directions sera beaucoup plus simple, plus claire, plus efficace » estime-t-il.

« Et vous n'avez pas invité les élus membres du Comité Technique à cette réunion ? » interroge Monsieur JACQUET.
« Non, car ce n'est pas un Comité Technique formel, répond Monsieur LEROY. *De plus, je pense que les mots sont exagérés lorsque vous parlez de mal-être. Ce qui se met en place va dans le bon sens et j'assume complètement mes responsabilités.*

Nous menons les discussions, avec Philippe Le GAL, dans la plus grande transparence.

Une nouvelle organisation spatiale des bureaux est projetée, avec l'utilisation du plateau actuellement inoccupé au 3e étage. Le Comité Technique sera bien évidemment consulté sur le projet de nouvelle répartition des bureaux.

Je le dis et le répète : le projet de nouvel organigramme relève de la bonne gestion et de l'innovation afin de rendre un travail encore plus efficace » insiste-t-il.

A son tour, Monsieur LANIC fait part de son sentiment sur cette question :
« Cher Bernard LEROY.
Permets-moi, au nom du Front de Gauche, de partager l'inquiétude et les critiques émises par Richard JACQUET.

Lors du dernier Conseil communautaire, le 9 juillet dernier, Hubert ZOUTU s'est étonné de la mise en œuvre de cette réorganisation ; sans concertation avec les vice-présidents concernés. Les autres ont-ils été associés ?

Bernard. Excuse-moi d'insister, mais il existe un profond malaise. Un profond mal-être. Une grande souffrance au sein du personnel. Nous le constatons : tu agis avec le personnel comme tu te comportes avec nous. Nous sommes passés d'une gouvernance de confiance, sous l'ancienne majorité, à une gouvernance de méfiance, voire de défiance.

Tu es à la limite de l'illégalité. Le Comité Technique n'a pas été consulté et le Conseil communautaire n'a pas approuvé cette réorganisation, comme le stipule pourtant le CGCT.

Les représentants du personnel au Comité Technique ont refusé de siéger le 29 septembre. C'est du jamais vu au sein de la CASE. Tu n'es pas à l'écoute de ton personnel. Tu te comportes en patron vis-à-vis de la Direction générale et des services. Et l'organigramme que tu projettes – Président-DGS-Services – est celui d'une entreprise capitaliste qui ne tient compte ni du Conseil communautaire, ni du rôle que doivent jouer les élus ».

« C'est un exécutif ! répond Monsieur LEROY. *Vous nous avez donné mandat pour préparer et appliquer les décisions ! Cet organigramme, tel qu'il est projeté, n'est que l'organigramme classique de l'administration française. Il n'a rien à voir avec une quelconque organisation capitalistique.*

Je l'ai dit et je le répète : cette organisation était souhaitée par l'ensemble des cadres. Elle a été mise en œuvre avec eux. Mais j'ai bien entendu votre demande. Je vais donc rencontrer la totalité des Vice-Présidents pour leur présenter le projet.

Nos équipes sont motivées, performantes, attachées au service public rendu à la population. Notre rôle est de soutenir le travail de nos agents » souligne-t-il.

Monsieur JACQUET ne partage pas du tout cette analyse et lit le texte envoyé aux élus et au personnel par les représentants du personnel :
« Monsieur le Président,

Nous faisons suite à la remise des documents pour le prochain Comité Technique qui intègrent le projet de réorganisation de la collectivité.

Les « projets » de directions présentés n'apportent pas de réponses concrètes. A aucun moment il n'est question de l'organisation spatiale des changements, ni d'une quelconque adéquation entre les objectifs fixés et les moyens.
Nous sommes également très inquiets sur le positionnement de la collectivité de ne pas vouloir recruter.

Nous constatons que la co-construction et la concertation, dont nous avions convenues ensemble de la nécessité au cours des dernières rencontres, n'a pas eu lieu.

En effet, à l'issue de la rencontre du 10 juillet dernier, nous étions convenus d'une nouvelle rencontre et de réunions d'information aux agents début septembre (cf. CR du 10 juillet ci-joint).
A ce jour, aucun de ces rendez-vous n'a été organisé.
De plus, lors de notre rencontre du 23 juin dernier avec le Directeur Général des Services, nous vous avions alerté d'un risque éventuel dû à un manque d'information et de concertation.
A l'occasion du Comité Technique du 2 juillet, une déclaration des RP SUD a été nécessaire en début de séance pour que le « dialogue » s'installe.

Depuis 2013, les Représentants du Personnel Sud ont toujours privilégié le dialogue constructif à la confrontation.
Nous comprenons la nécessité d'une réorganisation, mais menée de façon constructive, sans impact sur les emplois actuels et sur les conditions de travail. La situation actuelle amène un malaise au sein de la collectivité et pourrait être source de mal-être auprès des agents.

Aujourd'hui, prenant en compte le contenu du prochain Comité Technique mais aussi la réponse à notre dernier mail, nous constatons amèrement que le dialogue social ne fonctionne que difficilement au sein de l'Agglo Seine-Eure.

C'est pour ces raisons que nous avons pris la décision de ne pas siéger le 29 septembre prochain et que nous nous posons la question de l'intérêt de poursuivre notre mandat même jusqu'aux élections de novembre ».

Au terme de cette lecture, Monsieur JACQUET s'alarme :
« La question de poursuivre leur mandat est posée ! Cela va donc bien plus loin que ce que vous dites » !

« Ma porte est toujours ouverte, répond Monsieur LEROY. *J'ai désormais plus de temps à consacrer au personnel et à ses représentants. Contrairement à ce que vous pensez, nous n'en sommes pas du tout à un stade aussi grave que celui que vous décrivez ».*

Madame CHASSY s'inquiète également :
« La Maison de l'Emploi et de la Formation a fermé quelques mois après votre prise de fonction. Je m'interroge également sur qui s'occupe de l'emploi à la CASE. Nous ne savons pas ce que sont devenus les trois agents licenciés. Que fait le service Développement économique ? » questionne-t-elle.

« Sur les trois agents concernés, une personne nous a rejoint depuis le 1er septembre. Une autre est partie aux USA explique Monsieur LEROY.
En ce qui concerne les personnels de l'ex-SODEVIL, leur intégration s'est très bien passée. Les annonces que nous avons faites ces derniers mois, les succès économiques rencontrés (Candor, Hermès, sans parler des PME qui se sont installées sur le territoire, prouvent que nous avons eu raison de procéder ainsi » se félicite-t-il avant de soumettre le rapport d'activité à l'approbation des conseillers communautaires.

Sur rapport de Monsieur LEROY, le conseil communautaire adopte **à l'unanimité** le rapport d'activité de l'agglomération Seine-Eure pour l'année 2014.

15-222 - INSTITUTIONS ET VIE POLITIQUE – INTERCOMMUNALITE – ADMINISTRATION GENERALE – Rapport des décisions de bureau

Sur rapport de Monsieur PRIOLLAUD, prend acte **à l'unanimité** de l'état de la décision de bureau passée au titre du mois de juillet 2015.

15-223 - INSTITUTIONS ET VIE POLITIQUE – INTERCOMMUNALITE – ADMINISTRATION GENERALE – Rapport des décisions du Président

Sur rapport de Monsieur PRIOLLAUD, le conseil communautaire approuve **à l'unanimité** l'état des décisions du Président passées au titre des mois de juin, juillet et août 2015.

15-224 - DOMAINE ET PATRIMOINE – ALIENATIONS – AMENAGEMENT DEVELOPPEMENT – Commune d'Heudebouville – ZAC « ECOPARC 2 » - Vente à la SCI « LA FORET DE BORD »

Sur rapport de Monsieur MOGLIA et **à l'unanimité**, le conseil communautaire :

- Approuve le compromis de vente signé le 10 juillet 2015 afin de vendre une parcelle de terrain de 66 090 m² au prix de 15 Euros Hors Taxe du m² au profit de la SCI « LA FORET DE BORD » représentée par Monsieur Xavier BELHACHE avec la possibilité de substitutions au profit de toute société légalement constituée,
- Autorise à se substituer un tiers à l'acquéreur dans le bénéfice du présent compromis et de ses suites s'il s'agit :
  - d'une ou plusieurs sociétés spécialement constituées pour l'acquisition du terrain et/ou la construction et la mise à bail du bâtiment au profit des futurs exploitants,
  - d'une société réalisant et finançant la construction des installations de l'acquéreur dans le cadre d'un contrat de crédit bail,
  - d'une ou plusieurs sociétés filiales d'exploitation de l'acquéreur, existantes ou à créer,
  - en cas de substitution, une nouvelle délibération au profit de l'acquéreur sera nécessaire,
- autorise Monsieur le Président ou son représentant a signé le cahier des charges de cessions de terrain qui sera annexé à l'acte de vente définitif,

- autorise Monsieur le Président ou son représentant à poursuivre les transactions foncières et à signer tous documents à intervenir dans ce cadre dont les actes de vente définitifs.

Le Conseil communautaire dit également que les frais relatifs à cette acquisition sont à la charge de l'acquéreur.

En aparté au vote de cette délibération, Monsieur YUNG a demandé si l'eau industrielle produite par l'agglomération sur ECOPARC2 était toujours utilisée.

Monsieur MOGLIA a répondu affirmativement à cette question.

15-225 - DOMAINE ET PATRIMOINE – ALIENATIONS – AMENAGEMENT DEVELOPPEMENT – Commune d'Heudebouville – ZAC « ECOPARC 2 » – Vente à la SCI « S3J »

Sur rapport de Monsieur MOGLIA et **à l'unanimité**, le conseil communautaire :

- annule la délibération du conseil communautaire n° 13.452 en date du 21 novembre 2013,
- approuve le compromis de vente signé le 8 septembre 2015 afin de vendre une parcelle de terrain de 2 115 m² au prix de 18 Euros Hors Taxe du m² au profit de la SCI « S3J »,
- autorise Monsieur le Président ou son représentant a signé le cahier des charges de cessions de terrain qui sera annexé à l'acte de vente définitif,
- autorise Monsieur le Président ou son représentant à poursuivre les transactions foncières et à signer tous documents à intervenir dans ce cadre dont les actes de vente définitifs,

Le Conseil communautaire dit également que les frais relatifs à cette acquisition sont à la charge de l'acquéreur.

15-226 - FINANCES LOCALES – CONTRIBUTIONS BUDGETAIRES – DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE – Pharma-Parc – 1er semestre 2015 – Calcul du montant de la redevance à percevoir auprès des entreprises pour la gestion des espaces communs

Sur rapport de Monsieur MOGLIA, le conseil communautaire décide **à l'unanimité** de fixer le montant de la redevance pour le premier semestre 2015 à la somme de 2 028,62 € T.T.C. et d'appliquer la répartition précisée dans le tableau ci-dessous :

Entreprises	PHARMALOG	WEST PHARMACEUTICAL	PLASTIBELL	E.N.S.	ATA	**Total**
Surface vendue (m²)	100 212	6 782	6 639	12 623	27 839	**154 095**
Part (%)	65,03 %	4,40 %	4,31 %	8,19 %	18,07 %	**100 %**
Redevance totale € T.T.C.	**1 319,21 €**	**89,26 €**	**87,43 €**	**166,14 €**	**366,58 €**	**2 028,62 €**

15-227 - DOMAINES DE COMPETENCES PAR THEMES – AMENAGEMENT DU TERRITOIRE – AMENAGEMENT DEVELOPPEMENT – Bilan du programme d'aménagement d'ensemble (PAE) de la commune de Saint Etienne du Vauvray

Sur rapport de Monsieur WUILQUE et **à l'unanimité**, le conseil de communauté :

- approuve le bilan de clôture du PAE tel que présenté dans le dossier,
- décide de supprimer le programme d'aménagement d'ensemble du lotissement « cœur de village » à Saint Etienne du Vauvray,

- dit que l'Agglomération Seine-Eure est le seul bénéficiaire du PAE et qu'elle renonce donc au remboursement des participations versées,
- sollicite la commune pour clôturer le PAE.

15-228 - DOMAINES DE COMPETENCES PAR THEMES – AMENAGEMENT DU TERRITOIRE – AMENAGEMENT DEVELOPPEMENT – Lotissement Cœur de Village à Saint Etienne du Vauvray – Travaux de la tranche 3 – Convention de participation financière avec le SIEGE

Sur rapport de Monsieur WUILQUE, le conseil de communauté décide **à l'unanimité** de signer la convention de participation financière avec le SIEGE.

15-229 - COMMANDE PUBLIQUE – DELEGATIONS DE SERVICE PUBLIC – DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE – Crèche inter-entreprises CASCADINE – Présentation du rapport annuel 2014

A l'issue de la présentation de cette délibération, Monsieur LANIC s'est adressé à Monsieur MOGLIA :
« Cher Jean-Marc MOGLIA.
En toute logique, nous nous abstiendrons puisque nous sommes contre la gestion de cette crèche par SODEXO ; gestion qui se fait sur le compte des familles, de la CAF et du personnel ».

« Cher Yves LANIC, répond Monsieur MOGLIA, *je me cantonnerai à rappeler une évidence : c'est bien l'assemblée du mandat précédent qui a confié l'exploitation de la crèche à Cascadine !*
Je rappellerai également le travail remarquable qui a été mené par les équipes en charge du dossier afin de renégocier le contrat »…

« Je ne critique pas les équipes de la CASE ! » interjette Monsieur LANIC.

« L'intérêt de confier la gestion de la crèche Cascadine à une entreprise a bien été compris par tout le monde, poursuit Monsieur MOGLIA. *Au terme de la négociation, les bénéfices dégagés seront désormais alloués au prorata entre les personnels, l'exploitant et l'agglomération »* souligne-t-il.

Sur rapport de Monsieur MOGLIA, le conseil communautaire approuve, **par 67 voix POUR et 10 abstentions,** le rapport annuel d'activité de la crèche CASCADINE pour l'année 2014.

15-230 - DOMAINES DE COMPETENCES PAR THEMES – ENVIRONNEMENT – COOPERATION DECENTRALISEE – Convention « Appui au dispositif de microcrédit » – Commune de Bohicon au Bénin – Signature

A l'issue de la présentation de cette délibération, Messieurs JUBERT et YUNG se sont interrogés sur le montant de cette subvention, proposant de revenir aux 20 000 € initialement versés dans la mesure où, Monsieur YUNG l'ayant lui-même constaté, *« des choses étonnantes sont faites au Bénin ».*

Monsieur LEROY a rappelé que cette somme *« est consacrée au micro-crédit. Nous prêtons de l'argent et les femmes qui en sont destinataires le remboursent à leur rythme. Le dispositif a désormais atteint son rythme de croisière et ne nécessite plus autant d'argent qu'à son lancement. C'est du moins ce que l'on m'a dit »* confirme-t-il.

« Il s'agit d'une phase de transition, poursuit Monsieur ZOUTU. *Nous pourrons inscrire 20 000 € en 2016 et en 2017 »* propose-t-il.

Profitant de cette discussion, Madame DESHAYES rappelle à l'assemblée la proposition qu'elle a faite lors du dernier Bureau communautaire à propos de l'accueil de réfugiés :
« J'avais proposé qu'un fonctionnaire de la CASE puisse intervenir en appui aux communes. Que devient cette proposition ? » questionne-t-elle.

« Nous travaillons actuellement sur cette question avec la Direction Générale des Services », répond Monsieur LEROY qui confirme parallèlement que l'agglomération n'a pas été saisie de demande de communes.

Monsieur YUNG rappelle que de nombreux logements du territoire sont vides et qu'ils pourraient être temporairement affectés à l'accueil de réfugiés.

Monsieur LEROY entend cette suggestion, mais indique que certains d'entre eux *« ne sont vraiment pas à la hauteur. De plus, ce sont les communes qui ont été sollicitées par le gouvernement ; pas les EPCI »* conclut-il.

Sur rapport de Monsieur ZOUTU, le conseil communautaire accepte **à l'unanimité** de signer la convention avec l'association *Collectif Tiers Monde* pour la poursuite du dispositif pour l'année 2015.

15-231 - COMMANDE PUBLIQUE – MARCHES PUBLICS – POLITIQUE DE LA VILLE – Rénovation urbaine et sociale du quartier maison rouge à Louviers – Mission de maîtrise d'œuvre globale et unique – Avenant n° 7 – Autorisation

Sur rapport de Madame TERLEZ, **par 76 voix POUR et 1 voix CONTRE,** le conseil communautaire autorise Monsieur le Président à signer l'avenant n° 7 avec le Groupement SERVICAD/LES RONDEAUX/ULYSSES afin de prendre en compte le dépassement du forfait de rémunération de la maîtrise d'œuvre ainsi que les délais d'intervention supplémentaires estimés à 7 mois.

Cet avenant n° 7 porte le montant total du marché de 650 314,43 € HT à 702 755,75 € HT soit 841 242,94 € TTC (TVA à 20 % au taux actuellement en vigueur).

15-232 - DOMAINES DE COMPETENCES PAR THEMES – POLITIQUE DE LA VILLE – Subventions au titre de l'insertion professionnelle

Sur rapport de Madame TERLEZ, le conseil communautaire valide **à l'unanimité** la participation financière de l'Agglomération aux 3 actions suivantes, pour un montant total de 38 500 € :

Action	Porteur de projet	Montant
Un temps pour soi	Association *Ensemble vers l'insertion et l'emploi*	13 500 €
Plateforme contrats aidés		10 000 €
Jardins de Neustrie	Association *Ysos*	15 000 €
TOTAL		**38 500 €**

15-233 - DOMAINES DE COMPETENCES PAR THEMES – POLITIQUE DE LA VILLE – Mise en œuvre du Contrat Local de Santé 2015 seconde tranche

Sur rapport de Madame TERLEZ, le conseil de communauté valide **à l'unanimité** la participation financière de l'Agglomération Seine-Eure au Contrat Local de Santé à hauteur de 13 281,12 € pour la seconde tranche 2015,

Les actions financées sont les suivantes :

Action	Porteur de projet	Montant
Utilisation des multimédias en toute sécurité (UMMS)	Association Actions prévention	4 000 €
Aide et accompagnement des personnes en difficulté avec l'alcool et leur entourage	Association Alcool assistance	1 000 €
Collégiens, lycéens : tous informés, tous protégés	Lycée Marc Bloch	1 879 €
Garde ton corps en bonne santé	AAMIV (Ass. d'arts martiaux Incarville Vauvray)	1 500 €
Education vie affective	Association l'Abri	4 000 €
Education à la santé sur l'air intérieur de l'habitat	Association AAPRAA (Amélioration des pathologies respiratoires asthme allergies liées à l'environnement intérieur)	600 €
Prévention des conduites addictives	Association ANPAA (Association nationale de prévention en alcoologie et addictologie)	302,12 €
TOTAL		**13 281,12 €**

15-234 - DOMAINES DE COMPETENCES PAR THEMES – POLITIQUE DE LA VILLE – Participation financière au Conseil Départemental de l'Accès au Droit (C.D.A.D.) pour l'année 2015 et organisation des 2 journées accès aux droits en octobre 2015

Au terme de la présentation de cette délibération, Madame BLANDIN demande quel est le public ciblé par cette action.

Madame TERLEZ explique que les associations ont été majoritairement ciblées. C'est le service Politique de la Ville qui s'est chargé de l'envoi des invitations. Au 24 septembre, une soixantaine de réponses positives a été reçue, ce qui paraît insuffisant.

« La journée du 15 me paraît être une excellente idée, se félicite Monsieur YUNG. *Mais je m'interroge sur ce qu'il faudrait mettre en place pour attirer plus de monde. Peut-être faudrait-il travailler sur toute l'année ? Ce serait peut-être plus efficace… Mais c'est compliqué, j'en conviens »* reconnaît-il.

« Nous avons également les permanences à la MJD dont la fréquentation est en hausse constante, souligne Madame TERLEZ. *Nous avons désormais une greffière présente un jour par semaine. C'est une victoire !*
Rapportée à la taille de notre bassin de vie, nous avons la MJD qui fonctionne le mieux de toute la Haute-Normandie. Afin d'amplifier ces bons résultats, nous allons essayer de délocaliser des permanences sur Pont de l'Arche et mener des actions un peu plus coup de poing » conclut-elle.

Sur rapport de Madame TERLEZ et **à l'unanimité**, le conseil communautaire :
- approuve la participation de la CASE au Conseil Départemental de l'Accès au Droit (C.D.A.D.),
- approuve l'organisation des 2 journées d'accès aux droits en octobre 2015,
- valide la participation financière de l'Agglomération au CDAD à hauteur de 13 850 € pour l'année 2015.

15-235 - FINANCES LOCALES – FONDS DE CONCOURS – POLITIQUES PUBLIQUES DURABLES – Travaux de réhabilitation énergétique – Mairie de Quatremare – Autorisation

Sur rapport de Madame TERLEZ, le conseil communautaire accepte **à l'unanimité** de verser un fonds de concours d'un montant de 703 € à la commune de Quatremare au titre des économies d'énergie.

Le Conseil communautaire dit également que ce montant est définitif et ne pourra pas augmenter en fonction du coût du projet. Toutefois, dans l'hypothèse où le coût réel serait inférieur à l'enveloppe prévisionnelle, la participation financière de l'Agglomération Seine-Eure sera recalculée en fonction du montant réel des travaux.

15-236 - DOMAINES DE COMPETENCES PAR THEMES – EMPLOI, FORMATION PROFESSIONNELLE – PLAN LOCAL pour l'INSERTION et l'EMPLOI 5e Génération 2015-2019 – Dispositif « 100 chances / 100 emplois »

Au terme de la présentation de cette délibération, Monsieur LEROY prend la parole :
« Ce dispositif fait appel à la responsabilité sociétale des entreprises. Il s'agit d'encadrer des jeunes en très grande difficulté, très éloignés su monde du travail, afin de leur remettre le pied à l'étrier.

SCHNEIDER Electrics pilote ce projet sur notre territoire. Quinze à vingt jeunes repérés pour leur dynamisme et leur motivation entreront dans un sas et seront suivis individuellement par un tuteur. Au final, entre 2/3 et ¾ des jeunes bénéficiant de cet accompagnement sortiront du sas avec un CDI ou un CDD. Ce très bon dispositif ne peut réussir qu'avec la très forte implication d'un certain nombre d'entreprises » conclut-il.

Sur rapport de Madame TERLEZ, le conseil communautaire décide **à l'unanimité** de porter le dispositif « 100 chances / 100 emplois » et autorise Monsieur le Président à solliciter les subventions nécessaires.

15-237 - COMMANDE PUBLIQUE – DELEGATIONS DE SERVICE PUBLIC – AFFERMAGE – PATRIMOINE – CASEO – Rapport annuel 2014

Sur rapport de Monsieur MADROUX, le conseil communautaire approuve **à l'unanimité** le résultat de l'exploitation du complexe aquatique CASEO se décomposant comme suit :

	2014	Contractuel indexé	Contractuel sur 10 mois d'exploitation
Total Chiffre d'Affaires HT	1 446 669 €	1 656 909 €	1 624 134 €
Total Charges	1 506 763 €	1 597 306 €	1 565 710 €
Résultat	(-) 60 094 €	59 603 €	58 424 €

15-238 - COMMANDE PUBLIQUE – DELEGATIONS DE SERVICE PUBLIC – AFFERMAGE – PATRIMOINE – Exploitation du complexe aquatique intercommunal – Avenant n°1 – Autorisation

A l'issue de la présentation de cette délibération, Monsieur CARRÉ n'est pas tout à fait d'accord avec Monsieur MADROUX :
« La question du pentagliss me chiffonne un petit peu, indique-t-il. *Et je ne suis pas le seul à ne pas être d'accord. Je propose que nous retirions les 15 900 € demandés par le délégataire au titre du manque à gagner car il s'agit avant tout d'un problème de maîtrise d'œuvre ; d'un défaut de conception. Ce n'est donc pas à la CASE de payer »* conclut-il.

Au terme d'un rapide débat, il est finalement décidé de retirer cette somme de l'avenant à signer avec le délégataire.

Sur rapport de Monsieur MADROUX, **à l'unanimité,** le conseil de communauté autorise Monsieur le Président, ou son représentant, à signer l'avenant n°1 avec la société ACTION DEVELOPPEMENT LOISIR au nom commercial ESPACE RECREA afin de prendre en compte les

modifications au contrat de délégation de service public relatif à l'exploitation du complexe aquatique intercommunal « CASEO » situé rue du Canal, à Louviers.

15-239 - COMMANDE PUBLIQUE – DELEGATIONS DE SERVICE PUBLIC – AFFERMAGE – PATRIMOINE – Exploitation du complexe aquatique intercommunal – Fixation des tarifs au 1er janvier 2016

Sur rapport de Monsieur MADROUX, le conseil de communauté approuve **à l'unanimité** les tarifs suivants ; applicables à compter du 1er janvier 2016 :

	Tarification 2016 en € TTC
ENTREES	
Entrées espace aquatique	
Tarifs Public	
Adulte (à partir de 16 ans)	5,65
Enfant (de 3 à 15 ans inclus)	4,60
Enfant de moins de 3 ans	gratuit
10 entrées adulte	50,85
10 entrées enfant	41,40
Centre de loisirs (accompagnateur gratuit)	3,50
Pass-famille (2 adultes et 2 enfants OU 1 adulte et 3 enfants)	17,00
Tarifs Résidents de la CASE	
Adulte (à partir de 16 ans)	4,60
Enfant (de 3 à 15 ans inclus)	3,60
Enfant de moins de 3 ans	
10 entrées adulte	41,40
10 entrées enfant	32,40
Centre de loisirs (accompagnateur gratuit)	2,50
Pass-famille (2 adultes et 2 enfants OU 1 adulte et 3 enfants)	12,00
Entrées espace aquatique - espace bien-être - plateau cardio-training	
Tarifs Public unique	
Entrée	18,50
10 entrées	165,00
Entrée découverte	
Tarifs Public unique	
Entrée	25,00
PASS ACTIVITES	
Pass-activités BASIC - Natation	
Séance	11,30
10 séances	102,00
Pass-annuel (de septembre à juin)	257,00
Pass Stage vacances (5 séances)	47,00
Pass-activités BASIC - Forme Humide (Aquafitness) et Forme sèche (STEP, PUMP...)	
Séance	11,30

10 séances	102,00
Pass-activités PREMIUM - Aquatique (bb nageurs, aquafusion, aquabiking) et Forme sèche (Zumba, Yoga, Pilates...)	
Séance	16,40
10 séances	145,00
Animations-Evénementiels	
Evénementiel	de 10 € à 25 €
Pass-anniversaire (forfait pour 10 enfants - goûter et animation)	128,50
Anniversaire - enfant supplémentaire	12,80
ABONNEMENTS	
Abonnements - accès en toute Liberté	
ADULTE	
Classic - Trimestre	92,50
Liberté - Trimestre	154,00
Essential - Trimestre	225,00
Classic - Année	278,00
Liberté - Année	462,00
Essential - Année	675,00
Excellence - Année	790,00
ENFANT	
Classic - Trimestre	50,00
Kid's - Trimestre	
Classic - Année	150,00
Kid's - Année	390,00
SERVICE PUBLIC	
Scolaires	
Tarifs Public	
1 séance de 40 minutes - primaires	125,00
1 séance d'1 heure - secondaires	100,00
Tarifs CASE	
1 séance de 40 minutes - primaires Communauté d'Agglomération	125,00
1 séance d'1 heure - secondaires Communauté d'Agglomération	100,00
Clubs, associations	
Tarifs Public	
1 heure ligne d'eau - 25 mètres	26,00
1 heure ligne d'eau - 50 mètres	52,00
Location 1 heure bassin sportif intérieur	180,00
Location 1 heure bassin sportif extérieur	205,00
Location 1 heure bassin ludique ou bassin d'apprentissage	154,00
Location 1 heure bassin d'apprentissage (4 h ligne d'eau)	103,00
Prestation surveillance	31,00
Mise à disposition équipement (demi-journée)	1 412,00
Mise à disposition équipement (journée)	2 565,00

Tarifs CASE	
1 heure ligne d'eau - 25 mètres	26,00
1 heure ligne d'eau - 50 mètres	52,00
Location 1 heure bassin sportif intérieur	180,00
Location 1 heure bassin sportif extérieur	205,00
Location 1 heure bassin ludique ou bassin d'apprentissage	154,00
Location 1 heure bassin d'apprentissage (4 h ligne d'eau)	103,00
Prestation surveillance	31,00
Mise à disposition équipement (demi-journée)	1 412,00
Mise à disposition équipement (journée)	2 565,00
Comités d'entreprises	
10 % de réduction maximum sur l'ensemble de la grille tarifaire en fonction des quantités vendues	

15-240 - COMMANDE PUBLIQUE – MARCHES PUBLICS – PATRIMOINE – Travaux de construction des archives intercommunales sur la propriété ZA 307-308 située rue Charles Cros à Louviers – Autorisation

Monsieur LEROY ouvre la présentation de cette délibération en présentant toutes ses excuses *« pour l'urgence dans laquelle cette délibération a été prise. Ceci nous a d'ailleurs valu une lettre d'observation de la part de la Préfecture »* reconnaît-il, avant de projeter deux diapositives situant le projet dans son environnement.

Après une rapide présentation des bâtiments, de leur usage futur, Monsieur LEROY cède la parole à Monsieur PRIOLLAUD :
« Certains d'entre vous se demandent pourquoi la Ville de Louviers n'a pas acheté les bâtiments elle-même. Je vais donc vous retracer très précisément les origines de ce projet.

Il y a quelques mois, la Ville a reçu une déclaration d'intention d'aliéner (DIA). A cette époque, il n'y avait pas forcément d'intérêt à ce qu'elle se porte acquéreur.

Fin mai, j'ai lancé une visite approfondie de tous les bâtiments et sites municipaux. J'ai constaté que les locaux des services techniques, situés rue Saint Jean, étaient dans un état de vétusté avancée, imposant aux agents des conditions de travail difficilement acceptables.

Il fallait donc trouver une solution.

A la mi-juin, apparaît une opportunité de rachat d'une partie des bâtiments de l'ex site HENKEL. Le site est très grand. Trop grand pour les seuls services techniques de Louviers. Mais le prix de vente est très intéressant ; à la fois pour la Ville mais aussi pour la CASE qui pourrait y installer ses archives. Nous sommes là devant un exemple concret de mutualisation.

J'ai donc appelé le Directeur de l'EPFN afin d'examiner avec lui les conditions dans lesquelles l'organisme pourrait porter cette acquisition pour le seul compte de la Ville de Louviers.
Au vu du montant de la vente, de l'ordre de 550 000 €, ce dernier ne pouvait malheureusement pas porter l'acquisition sur sa seule signature puisqu'il n'a une autorisation d'acquisition que jusqu'à 500 000 €. Un passage en conseil d'administration était donc obligatoire.

Or, ce conseil d'administration ne pouvait être réuni qu'en septembre, bien trop tard pour pouvoir finaliser l'achat. Je dois signaler que le prix de vente de ce bâtiment est passé en quelques mois d'1.2 M€ à 550 000 €, ce qui représente une belle opportunité pour des collectivités publiques.

Nous avons constaté que pour tenir les délais de la DIA ainsi que la vente au 23 juillet, il existait une possibilité. Si c'était un projet communautaire, l'agglo se portait acquéreur et la Ville lui rachèterait les bâtiments qui l'intéressent.

Un projet d'intérêt intercommunal – les archives – justifie l'achat des bâtiments par l'agglomération. Il se combine parfaitement avec le projet communal et s'inscrit pleinement dans le schéma de mutualisation. Nous parlons bien de l'optimisation d'une opération. Il n'y a aucun intérêt politique dans ce dossier. Mais c'est de ma responsabilité d'élu, de maire, que de le mener à bien, dans la transparence la plus absolue.

Un groupe de travail a été constitué entre la Ville et l'agglomération. L'acquisition des bâtiments par la Ville sera effective en 2017. Je me réjouis de mener cette opération qui présente un intérêt public fort et pertinent par rapport à l'utilisation des deniers publics » souligne-t-il.

« Je veux bien que l'on mette cela sur le compte de l'ignorance ! ironise Monsieur COQUELET. *Et je ne doute pas de l'intérêt du projet… Mais je constate que l'agglomération fait du portage foncier pour le compte de la Ville de Louviers. Et de très nombreuses questions restent floues : Quel est le délai de rétrocession ? Dans quelles conditions s'effectuera-t-il ? Combien de temps cette situation va-t-elle durer ?*

Je constate que vous ajoutez de la transparence à la transparence ce qui, au final, engendre un sentiment de suspicion. Alors je vous le demande clairement : dans quels délais cette affaire sera-t-elle traitée » ?

Monsieur LEROY répond que l'année 2016 sera consacrée aux travaux de remise aux normes. La Ville de Louviers rachètera les bâtiments qui l'intéressent dès 2017, une fois que les travaux auront été achevés. *« Il y a un engagement ferme de rachat en 2017 »* insiste-t-il.

« Dans ce cas, pourquoi ne pas définir un protocole de portage entre la CASE et la Ville de Louviers ? » questionne Monsieur COQUELET.

« Nous avons fait du portage pour de très nombreuses communes, y compris Val de Reuil, répond Monsieur LEROY. *L'EPFN facture des frais de portage aux communes et à l'agglomération pour vivre. Pas l'agglomération. Nos marges d'autofinancement nous permettent de porter l'opération sans facturer de frais financiers à la commune »* indique-t-il.

A son tour, Monsieur YUNG livre sa vision du dossier :
« En ce qui concerne les archives intercommunales, nous nous étions mis d'accord pour les installer sur le site des hauts-prés. Vous souhaitez désormais les installer à Louviers. De mon point de vue, transformer ces 2000 m² très bien situés en bâtiments d'accueil des archives ; c'est un peu dommage.
Enfin, sur le principe du portage : je ne me souviens pas que l'agglomération l'ait déjà fait pour une commune » note-t-il, dubitatif.

« Et pourtant, nous avons un cas concret, à Pont de l'Arche, d'un bâtiment avec jardin acheté par la CASE pour le compte de la commune, rappelle Monsieur LEROY.
Revenons aux archives intercommunales. Des gens les consultent ! Toutes nos archives seront versées dans ce bâtiment. Elles seront mises à disposition du public ; facilement consultables. Je discutais dernièrement avec le Président de l'association des Amis des monuments et site de l'Eure. Cette association qui compte 800 membres et 250 communes recherche un site pour y entreposer tous ses documents et qui pourra être ouvert au public ».

Monsieur YUNG ne partage pas ce point de vue :
« La CASE va acquérir un bâtiment qui devrait être revendu, pour les 2/3, à la Ville de Louviers. Je ne comprends pas pourquoi la commune ne l'a pas acheté directement. Le montage que vous nous proposez fait tout de même un peu bricolé » estime-t-il.

Monsieur PRIOLLAUD insiste sur le fait que *« la DRAC s'est déclarée favorable à cette nouvelle localisation. Soit dit en passant, ses représentants nous ont confié qu'ils n'avaient pas vraiment compris la localisation initialement prévue aux hauts-prés. Je regrette que ce dossier fasse polémique »*.
A son tour, Monsieur LEVITRE veut *« connaître les chiffres. Pourquoi attendre 2017 pour faire rembourser Louviers ? »* questionne-t-il.

Monsieur LEROY lui répond :
« L'acquisition s'élève à la somme de 563 670 € TTC, à laquelle il faut ajouter 41 760 € de frais d'études. Notre idée est de faire porter les frais d'études initialement fléchés sur les hauts-prés dans les frais d'acquisition des bâtiments de Louviers.
Au prorata de l'utilisation des bâtiments, la Ville de Louviers devra s'acquitter du paiement de la somme de 389 113 €. Il faudra également compter avec 7 000 € d'études géotechniques.
Tout cela fera l'objet d'une autre délibération, au moment de la vente » précise-t-il.

« Vous faites de la politique, c'est votre droit le plus absolu, poursuit Monsieur PRIOLLAUD. *Mais personne ne sortira grandi à montrer des rivalités qui n'existent pas.*

Depuis que j'ai été élu à la mairie de Louviers je mène, avec mon Conseil municipal, un travail d'assainissement des finances et d'entretien des bâtiments municipaux. Soit on fait de la politique politicienne, soit on agit.

Ce que vous proposez, ce sont des petites querelles. Des petites phrases politiciennes. De mon côté, je ne peux me résoudre à rester les bras croisés comme cela a été le cas, aux ateliers de la rue saint Jean, pendant plus de 20 ans.

On peut aussi élever le débat. Il y a une chose qui prime : l'intérêt public. Ce que nous proposons ce soir, c'est un calendrier responsable. Ethique. Je vous laisse la responsabilité de vos propos ».

« Vous vociférez dès que nous intervenons ! constate Monsieur LEVITRE. *Il faut garder votre sang-froid ! Nous sommes en droit de savoir en quoi servira l'argent qui sera gelé pendant un an ! C'est tout ! »*

Monsieur LEROY reprend le fil des explications :
« Une fois le transfert assuré, le bâtiment sera revendu par l'agglomération à la Ville de Louviers. Cela n'obère en rien notre capacité à mener d'autres projets car nous disposons de la trésorerie nécessaire pour assurer ce portage » indique-t-il.

Madame DORDAIN présente son point de vue :
« L'idée n'est pas d'opposer les communes. Mais nous sommes en colère par rapport à la manière dont le dossier a été présenté.
Une nouvelle fois – cela commence à être une habitude – il n'y a pas eu d'échanges, pas de discussion. Nous avons entendu un beau discours, bien présenté, bien emballé dans un beau papier-cadeau ; avec des arguments qui tiennent la route. Mais, encore une fois, cela arrive un peu tard. Le fonctionnement de la communauté d'agglomération doit être assuré en toute transparence. C'est tout ».

« J'assume totalement ce qu'il s'est passé au mois de juillet, reconnaît Monsieur LEROY. *Mais, encore une fois, les circonstances l'exigeaient ».*

A son tour, Madame CHASSY s'interroge :
« Est-il légal que la CASE prête de l'argent ? Dans l'affirmative, à quel taux d'intérêt ? Ce portage est-il légal ? » questionne-t-elle.

« Encore une fois, répond Monsieur PRIOLLAUD, *au vu des délais, il n'était pas possible de recourir aux services de l'EPFN. Sauf au mois d'octobre. Or c'était bien trop tard par rapport au vendeur »* indique-t-il.

« J'ai une question par rapport aux dates que vous avez évoquées, déclare Monsieur PIEDNOEL. *Vous avez parlé de 2016. Cette période sera-telle mise à profit pour mener les études ? Qui les mènera ? »* demande-t-il.

Il est répondu que la Ville de Louviers mènera ces études.

« Si je comprends bien, poursuit Monsieur PIEDNOËL, *la CASE vendra en 2017 un bâtiment qui ne sera pas le même que celui qu'elle aura acheté en 2015 »* ?

« La CASE ne fera pas les travaux pour les services techniques de Louviers, précise Monsieur PRIOLLAUD. Ce *sera une mise à disposition du bâtiment ».*

De son côté, Madame NIAUX s'interroge sur l'utilisation future des espaces laissés libres sur le site des hauts prés.

« Le site des hauts prés est un site pilote en matière de maraîchage biologique, rappelle Monsieur LEROY. *Il est voué à se développer en mettant en œuvre de nouveaux espaces liés à la permaculture. Il se développera avec sa finalité originale : culture, stockage de matériel, conserverie. Ce site sera donc entièrement consacré au maraîchage biologique ».*

Monsieur LANIC revient sur l'objet de la délibération :
« Cher Bernard LEROY.
Qu'en termes choisis ces choses-là ont été dites ! La délibération votée au mois de juillet était illégale et tu le sais. En tant qu'élus responsables, nous ne pouvons cautionner cette délibération par un autre acte illégal.
Bernard. Je suis désolé de te le dire, mais tes méthodes s'apparentent à de la tambouille politico-politicienne. Tout le monde, ici, sait que le centre… c'est la droite !

Quelques rires dans l'assemblée.

Oh… Vous pouvez rire ! Je préfèrerai que les collègues de la majorité réfléchissent et ne cautionnent pas, par leur vote, des actes illégaux. En tout cas, le groupe des élus du Front de Gauche et associés votera contre cette délibération ».

« Encore une fois, c'est un excellent dossier » déclare Monsieur LEROY avant de procéder au vote.

Sur rapport de Monsieur LEROY, le conseil communautaire accepte, **par 39 voix POUR, 29 voix CONTRE et 9 abstentions,** la réalisation de l'opération de construction des archives intercommunales sur la propriété cadastrée section ZA 307 et 308, située rue Charles Cros à Louviers.

15-241 - COMMANDE PUBLIQUE – DELEGATIONS DE SERVICE PUBLIC – PATRIMOINE – Boucle locale de télécommunication – Présentation du rapport annuel 2014

Sur rapport de Monsieur PRIOLLAUD et **à l'unanimité**, le Conseil communautaire prend acte du rapport annuel 2013 sur l'exploitation de la boucle locale de télécommunications.

15-242 - DOMAINES DE COMPETENCES PAR THEMES – HABITAT-LOGEMENT – Programme Local de l'Habitat – Dispositif d'aide à l'accession sociale – Aides à particuliers primo-accédants

Sur rapport de Monsieur JACQUET, **à l'unanimité**, le conseil communautaire décide d'attribuer dans le cadre du dispositif d'aide à l'accession aidée et sous réserve de la production des pièces manquantes, l'aide suivante :

- **4 000 €** au bénéfice de **Mademoiselle DERAM Julie et Monsieur DAVID Romain** pour la construction de leur résidence principale à Pîtres

Le Conseil communautaire dit également :

- que Le dossier doit être complet au moment de la demande de versement de la subvention.
- que le dispositif est applicable dans le cadre du PLH2 pour des offres émises et acceptées à partir du 1er janvier 2013 et jusqu'au 30 novembre 2017 ;
- que l'aide de l'Agglomération fera l'objet d'un appel de fonds par le notaire en charge du dossier des ménages éligibles au dispositif, si possible préalablement à la signature de l'acte authentique d'acquisition du logement ou par le Crédit foncier de France dans le cadre d'une convention avec l'Agglomération ;
- que l'Agglomération Seine-Eure remettra aux bénéficiaires désignés par la délibération accordant une aide aux ménages accédants une attestation d'aide signée du Président ou de son représentant ;
- que les ménages aidés s'engagent à fournir à l'Agglomération un certificat d'engagement et tous les justificatifs nécessaires à l'instruction, à la vérification de l'atteinte des critères, et des compléments d'informations relatifs à l'opération ;

15-243 - DOMAINES DE COMPETENCES PAR THEMES – HABITAT-LOGEMENT – Plateforme de rénovation énergétique – Exposé du projet détaillé – Mise en œuvre 2016-2018

Sur rapport de Monsieur JACQUET et **à l'unanimité**, le Conseil communautaire :

- décide de la mise en place de la de la plateforme 2016-2018 ;
- autorise Monsieur le Président à solliciter toutes aides financières ou de moyens qui pourraient participer à la réalisation de cette action ;
- autorise l'établissement de convention ou de tout autre document établi dans le cadre de cette plateforme ainsi que leur signature.

15-244 - DOMAINES DE COMPETENCES PAR THEMES – HABITAT-LOGEMENT – Contrat Local d'Engagement – Valorisation des certificats d'économie d'énergie période 2014-2017

Sur rapport de Monsieur JACQUET et **à l'unanimité**, le conseil communautaire autorise Monsieur le Président à élaborer et à signer l'avenant CLE et les documents nécessaires à l'application de cette décision de valorisation des CEE par Total.

Le Conseil communautaire décide également qu'un montant au moins équivalent à la valeur des CEE valorisés dans le cadre du CLE sera fléché vers des actions ou des aides destinées à la lutte contre la précarité énergétique.

15-245 - DOMAINES DE COMPETENCES PAR THEMES – HABITAT-LOGEMENT – Programmation 2015 de logements locatifs aidés – Délégation des aides à la pierre

Sur rapport de Monsieur JACQUET et **à l'unanimité**, le conseil communautaire :

- décide d'approuver la programmation de logements locatifs aidés pour l'année 2015 au titre de la délégation (annexe) ;
- décide de demander des objectifs supplémentaires afin d'assurer la programmation de base proposée ;
- autorise Monsieur le Président à ajuster cette programmation à la marge de façon à mobiliser au mieux les moyens délégués par l'Etat ;
- autorise Monsieur le Président à notifier aux organismes de logement social, aux communes, à la Caisse des dépôts et consignations et à ses autres partenaires la programmation de logements et les décisions prises dans ce cadre ;
- autorise Monsieur le Président signer les décisions de subvention et d'agrément relatives aux opérations programmées, ainsi que toutes les conventions et documents relatifs à ces opérations.

ANNEXE : PROGRAMMATION LOGEMENTS LOCATIFS AIDES 2015

Opérations retenues 2015		Type de financement	Nb logt	Montant subvention	Date de dépôt prévue	État
MONTAURE	Rue du Val Martin - Siloge	PLUS	13	0 €	septembre 2015	Fiabilisée
MONTAURE	Rue du Val Martin - Siloge	PLAI	3	12 900 €	septembre 2015	Fiabilisée
LA HAYE MALHERBE	Maison Relais – Fondation Armée du Salut	PLAI	22	94 600 €	septembre 2015	Fiabilisée
LOUVIERS	Prairie des Fougères - Logiseine	PSLA	27	0 €	4ème trimestre	Fiabilisée
VAL DE REUIL	ZAC des Noës - Habitat coop N.	PSLA	10	0 €	4ème trimestre	Fiabilisée
LOUVIERS	Maison Rouge - Secomile	PLS	11	0 €	11/02/2015	Déposée
VAL DE REUIL	ZAC des Coteaux- Coopérateur et Castors de Seine Maritime	PSLA	6	0 €	4ème trimestre	Non-fiabilisée
VAL DE REUIL	La Comminière – SCI ASK	PLS	15	0 €	4ème trimestre	Non-fiabilisée
AMFREVILLE SS LES MONTS	Rue Fossés - Siloge	PLUS	14	0 €	4ème trimestre	Non-fiabilisée
AMFREVILLE SS LES MONTS	Rue Fossés - Siloge	PLAI	3	12 900 €	4ème trimestre	Non-fiabilisée
LOUVIERS	Côte de la Justice - Siloge	PLUS	20	0 €	4ème trimestre	Non-fiabilisée
LOUVIERS	Côte de la Justice - Siloge	PLAI	5	21 500 €	4ème trimestre	Non-fiabilisée

total	149	141 900 €	% / prog°
PLUS	47	0	31,50%
PLAI	33	141 900	22%
PLS	26	0	17,50%
PSLA	43	0	29%

15-246 - DOMAINES DE COMPETENCES PAR THEMES – HABITAT-LOGEMENT – Dispositif d'aide à l'amélioration de l'habitat privé – Participations aux particuliers

Sur rapport Monsieur JACQUET, le conseil communautaire décide **à l'unanimité** d'attribuer les subventions suivantes pour un montant total de 17 192 €, au titre de l'amélioration de l'habitat privé :

- Dossier HURDIEL Lisette, 33 Rue du 11 Novembre à Léry : **2 700€**
- Dossier AKIN Huseyin et Ozlem, 4 Rue Point du Jour à Louviers : **2 700 €**
- Dossier François FARCEAU, 28 Rue du Quai à Louviers – Appartement 1 : **1 593 €**
- Dossier François FARCEAU, 28 Rue du Quai à Louviers – Appartement 2 : **1 366€**
- Dossier François FARCEAU, 28 Rue du Quai à Louviers – Appartement 4 : **851 €**
- Dossier François FARCEAU, 28 Rue du Quai à Louviers – Appartement 7 : **1 832 €**
- Dossier François FARCEAU, 28 Rue du Quai à Louviers – Appartement 6 : **6 150 €**

Le conseil communautaire dit également que les subventions accordées ci-avant, aux propriétaires, ne pourront être versées que sur la présentation des factures totalement acquittées, de l'accord des administrations instructrices des autorisations d'urbanisme et du respect des prescriptions de ces administrations.

15-247 - DOMAINES DE COMPETENCES PAR THEMES – HABITAT-LOGEMENT – Modification de subventions suite à l'évolution des programmes d'amélioration « Cité Breton » et « Salengro » à Louviers par EURE HABITAT

Sur rapport de Monsieur JACQUET et **à l'unanimité**, le conseil communautaire :

- décide de transformer les subventions prises au titre des délibérations n°02-120 et n°03-236 en une subvention de **27 183,37€** destinée à Eure Habitat pour l'amélioration des 26 logements restant du programme Cité Breton ;
- décide d'annuler la subvention prise par délibération n°11-83 et d'attribuer en remplacement une participation financière de **200 000 € à EURE HABITAT** pour l'opération d'amélioration de 100 logements du programme Salengro tel que défini dans la délibération n°11-83 décrite ci-avant,
- autorise l'élaboration d'une convention de paiement pour l'aide de 200 000 € destinée au projet « Salengro ».

Le Conseil communautaire dit également :

- que le mandatement de la totalité de la participation s'effectuera sur la présentation d'un document certifiant la réception des travaux et, le constat par les services communautaires de la capacité de l'ensemble immobilier à la mise en œuvre du tri sélectif des ordures ménagères,
- que le mandatement de la participation sera conditionné à l'avis des services communautaires pour la mise en œuvre d'un volet insertion par l'activité économique sur ce marché public.

15-248 - INSTITUTIONS ET VIE POLITIQUE – DESIGNATION DE REPRESENTANTS – TOURISME – Désignation des représentants de la CASE au Syndicat Mixte de Gestion de la Base de Plein Air et de Loisirs de Léry-Poses – Modification

Au terme de la présentation de cette délibération, Monsieur YUNG s'interroge sur le choix de Monsieur De FEUARDENT et propose la désignation du Directeur de BIOTROPICA ; de son point de vue *« plus en rapport avec les activités de la base de loisirs »*.

Monsieur LEROY entend cette suggestion, mais indique que *« nous avons des rapports très fréquents avec BIOTROPICA et son Directeur. Nous estimons de notre côté qu'il n'est pas judicieux de faire entrer quelqu'un qui serait à la fois juge et partie.*

Par ailleurs, il se trouve que Monsieur De FEUARDENT exerce des activités associatives et possède de nombreuses relations dans le tissu associatif lié à la Seine. Habitant Pinterville, il est par ailleurs membre du C2D. C'est comme cela que nous l'avons repéré et c'est pour ces raisons que nous vous proposons de le nommer au syndicat mixte de la base nautique » explique-t-il.

Sur rapport de Monsieur CALAIS, **par 54 voix POUR et 23 abstentions,** le conseil de communauté désigne M. Jean-Luc De FEUARDENT comme délégué non élu communautaire.

Les autres délégués ne changent pas.

15-249 - FINANCES LOCALES – SUBVENTIONS – TOURISME – Participation financière de l'Agglomération Seine-Eure à la création d'hébergements touristiques – Participation à particulier

Sur rapport de Monsieur CALAIS, le conseil de communauté décide, **à l'unanimité**, de l'attribution d'une subvention au titre de l'aide à la création d'hébergements touristiques d'un montant de 1 500 € à Monsieur et Madame DURIEU.

15-250 - COMMANDE PUBLIQUE – DELEGATIONS DE SERVICE PUBLIC – DEPLACEMENTS – Présentation du rapport annuel 2014

Sur rapport de Madame BLANDIN, le conseil communautaire prend acte **à l'unanimité** du rapport annuel du Président de la communauté d'agglomération Seine-Eure sur la qualité du service transport pour l'exercice 2014.

15-251 - DOMAINES DE COMPETENCES PAR THEMES – ENVIRONNEMENT – PROPRETE PUBLIQUE – Présentation du rapport annuel sur la qualité et le prix du service public d'élimination des déchets de l'année 2014

Sur rapport de Monsieur CARRÉ, le conseil communautaire prend acte, **à l'unanimité**, du rapport annuel 2014 sur la qualité du service public d'élimination des déchets.

Le vote de cette délibération a engendré la discussion suivante :
Monsieur LEMARCHAND ayant regretté que les communes ne puissent accéder aux déchèteries pour y déposer leurs déchets verts issus de l'entretien des espaces verts, Monsieur CARRÉ a tenu à apporter la réponse suivante :
« Cette question sera prochainement abordée par la commission. Néanmoins, il n'est pas prévu d'ouvrir les déchèteries aux communes, car cela coûterait très cher. Actuellement, l'agglomération doit l'enlèvement des déchets ménagers à ceux qui sont assujettis au paiement de la TEOM. Or, les communes ne la paient pas.

Notre idée est de privilégier les investissements au bénéfice des usagers. Dans un 2e temps, nous pourrions – pourquoi pas – élargir le service en direction des communes. Tout ceci ne se fera pas sans une projection financière très précise.

Enfin, je vous rappelle que la renégociation des contrats doit intervenir au 1er juillet 2016 » souligne-t-il.

Monsieur JUBERT demande s'il ne serait pas envisageable de développer la bioénergie, comme cela se fait à Gaillon.

« Nous y pensons ! répond Monsieur CARRÉ. *Mais nous devons d'abord achever le réseau de déchèteries sur notre territoire ».*

Un bref échange de vues sur les mérites et défauts de la biomasse, de la méthanisation, prend corps avant que Monsieur DELAMARE ne révèle les graves dysfonctionnements qui touchent la plate-forme de compostage installée à Criquebeuf :
« Nous rencontrons de gros problèmes d'odeurs avec cette plate-forme. La société qui l'exploite reste sourde à nos demandes. Nous allons donc demander sa fermeture administrative auprès du Préfet » indique-t-il.

Monsieur CARRÉ confirme à son tour les nuisances olfactives ainsi que la présence de nombreux rongeurs sur ce site.

15-252 - COMMANDE PUBLIQUE – DELEGATIONS DE SERVICE PUBLIC EAU POTABLE ET ASSAINISSEMENT – Présentation du rapport annuel sur le prix de l'eau et de l'assainissement 2014

Sur rapport de Monsieur CHRISTOPHE, le conseil de communauté prend acte, **à l'unanimité**, du rapport annuel du Président de l'Agglomération sur le prix et la qualité du service d'eau potable et d'assainissement.

15-253 - DOMAINES DE COMPETENCES PAR THEME – ENVIRONNEMENT – EAU POTABLE ET ASSAINISSEMENT – Programmation 2016 des travaux à réaliser – Demandes de subvention – Autorisation

Sur rapport de Monsieur CHRISTOPHE et **à l'unanimité**, le conseil de communauté :

- accepte le programme de travaux à réaliser au cours de l'année 2016 en matière d'assainissement, composé de 10 opérations, pour un montant estimé à **9 970 000 €** HT. Ce montant comprend les études préliminaires, les honoraires de maîtrise d'œuvre, les travaux et les essais de réception,
- accepte le programme de travaux à réaliser au cours de l'année 2016 en matière d'eau potable, composé de trois opérations pour un montant estimé à **500 000 €** HT. Ce montant comprend les études préliminaires, les honoraires de maîtrise d'œuvre, les travaux et les essais de réception,
- sollicite auprès de l'Agence de l'Eau Seine-Normandie une subvention d'un montant de 143 400 € H.T. pour le suivi et le contrôle des 478 branchements neufs en domaine privé, sur les communes de Saint Pierre du Vauvray, Saint Etienne du Vauvray et Andé (A7),
- sollicité auprès du Conseil Départemental de l'Eure et de l'Agence de l'Eau Seine-Normandie, l'inscription des 12 autres opérations d'assainissement et d'eau potable (études préliminaires, honoraires de maîtrise d'œuvre, travaux et essais de réception) à un programme subventionné au meilleur taux pour l'année 2016.

Monsieur BRUN profite du vote de cette délibération pour demander une planification des travaux pour les communes qui ne sont pas encore desservies par l'assainissement collectif. Insistant sur le fait que *« de nombreux riverains déversent encore leurs effluents dans la Seine »* il y voit un argument pour que la commune de Tournedos sur Seine soit inscrit dans un planning de réalisation des travaux d'assainissement.

Monsieur CHRISTOPHE répond que ce planning de raccordement devrait être effectif d'ici un an ou deux, sous réserve de financements versés par l'AESN.

Monsieur CHRISTOPHE explique parallèlement que le programme des travaux est *« bouclé jusqu'en 2018 »*.

Monsieur BIDAULT *« regrette le retard pris dans les travaux d'assainissement du quartier Salengro, à Louviers. Les habitants sont systématiquement inondés dès qu'il tombe des trombes d'eau Je ne me contente pas des réponses fournies par les techniciens et je souhaite le dire publiquement »* souligne-t-il, agacé.

« Dans ce dossier, répond Monsieur CHRISTOPHE, *nous avons été abusés par la société qui a procédé aux relevés topographiques. Ils sont tous faux et nous sommes dans l'obligation de relancer les études ; d'où les retards constatés »* regrette-t-il.

15-254 - DOMAINES DE COMPETENCES PAR THEMES – ENVIRONNEMENT – EAU PLUVIALE – Programmation 2016 des travaux à réaliser en matière de lutte contre les ruissellements d'eaux pluviales – Demandes de subvention – Autorisation

Sur rapport de Monsieur DERREY, le conseil de communauté accepte, **à l'unanimité**, le programme d'études et de travaux à réaliser au cours de l'année 2016 en matière de lutte contre les ruissellements d'eau pluviale, pour un montant estimé à 700 000 € HT.

Monsieur MAZURIER profite du vote de cette délibération pour alerter Monsieur DERREY sur le fait que *« Connelles reçoit toutes les eaux pluviales du Vexin, principalement au lieu-dit « La ravine » qui porte bien son nom, malheureusement.*
Il y a également de gros problèmes de ruissellement sur la rue Marcel WEISS. Je m'en suis d'ailleurs entretenu avec Monsieur SWITALA. Des études ont été menées, mais elles datent de plusieurs années. J'aimerai savoir ce que devient ce dossier » questionne-t-il.

Monsieur CHRISTOPHE indique qu'une réunion en vue de la planification de travaux est prévue au début du mois d'octobre.

15-255 - DOMAINES DE COMPETENCES PAR THEMES – ENVIRONNEMENT – EAU POTABLE – Démolition d'un réservoir d'eau potable – Autorisation

Sur rapport de Monsieur DELAFOSSE et **à l'unanimité**, le conseil de communauté :

- autorise Monsieur le Président ou son représentant à déposer un permis de démolir de l'ouvrage d'eau potable situé sur la parcelle cadastrée B 19, en forêt domaniale de Bord-Louviers sur la commune des Damps ;
- autorise Monsieur le Président ou son représentant à procéder ou à faire procéder aux études, relevés, sondages et toutes interventions nécessaires à l'obtention du permis de démolir, puis à la réalisation des travaux de démolition et de remise en état du terrain sur la parcelle concernée .

15-256 - DOMAINES DE COMPETENCES PAR THEMES – ENVIRONNEMENT – MILIEUX NATURELS – Programmation 2016 des travaux d'aménagement – Demandes de subvention – Autorisation

Sur rapport de Monsieur DAGOMET, le conseil de communauté accepte **à l'unanimité** le programme de travaux à réaliser au cours de l'année 2016 pour un montant estimé à 1 466 000 € HT.

15-257 - DOMAINES DE COMPETENCES PAR THEMES – ENVIRONNEMENT – MILIEUX NATURELS – Programme pluriannuel de restauration et d'entretien de l'Eure – Autorisation de lancement de la Déclaration d'Intérêt Général et des demandes de subventions – Autorisation

Sur rapport de Monsieur DAGOMET, le conseil de communauté accepte **à l'unanimité** de déclarer d'intérêt général les actions décrites ci-dessous et autorise Monsieur le Président à signer tout document relatif à la Déclaration d'Intérêt Général.

N° action	Intitulé de l'action	Subvention AESN
A1	Effacement total ou partiel d'ouvrage	80%
A3	Restauration et maintenance d'ouvrages hydrauliques privés. Ces actions ne concernent que des ouvrages liés à des activités économiques.	80%
E1	Entretien de la ripisylve	40%
E2	Enlèvement d'embâcles négatifs	40%
E4	Nettoyage du lit et des berges	0%
R1	Recréation de ripisylve	80%
R3	Lutte contre les espèces végétales indésirables (peupliers, résineux...)	80%
R5	Restauration de berge en génie végétal	80%
R6	Traitement de la sur largeur du cours d'eau et restauration du lit	80%
R7	Aménagement d'abreuvoir, de clôture, de franchissement de rivière	80%
LM1	Entretien de zone humide	40%
LM2	Restauration de zone humide et des zones d'expansion des crues	80%
LM3	Restauration de bras mort ou bras secondaire	80%
LM5	Création de zone d'expansion des crues	80%

En aparté au vote de cette délibération Monsieur DELAMARE a fait part de son scepticisme vis-à-vis de l'éventuel effacement du barrage de Martot :
« Je ne suis pas persuadé que la suppression des ouvrages sera sans risque pour les captages d'eau des agriculteurs » a-t-il souligné.

15-258 - DOMAINES DE COMPETENCES PAR THEMES – ENVIRONNEMENT – MILIEUX NATURELS – Convention pluriannuelle de partenariat avec le lycée agricole d'Évreux – Autorisation

Sur rapport de Monsieur DAGOMET, le conseil de communauté accepte **à l'unanimité** le principe de la convention pluriannuelle de partenariat avec l'établissement public d'enseignement horticole et paysager d'Evreux et autorise Monsieur le Président à signer la convention de partenariat, ainsi que tout document nécessaire à sa mise en place.

15-259 - COMMANDE PUBLIQUE – MARCHES PUBLICS – MILIEUX NATURELS – Aménagement de la zone d'expansion « Les Pâtures » et du Clos des Aulnes sur les communes de Val de Reuil, Saint Etienne du Vauvray et le Vaudreuil – Lot n°1 : Pontons – Procédure adaptée – Avenant n°2 – Autorisation

Sur rapport de Monsieur DAGOMET, **par 76 voix POUR et 1 voix CONTRE**, le conseil communautaire autorise Monsieur le Président à signer l'avenant n°2 avec l'entreprise DYNAMIQUE ENVIRONNEMENT, sise 14 bis Chemin de Plantefort, 69 370 Saint Didier au Mont d'Or, afin de prendre en compte la réalisation de travaux supplémentaires pour le lot n°1 « pontons». Le montant total du marché est donc porté de 450 858 € HT à 532 362 € HT.

15-260 - DOMAINES DE COMPETENCES PAR THEMES – VOIRIE – Aménagement de l'avenue de la Foret de Bord sur la commune des Damps – Convention financière – Autorisation

Sur rapport de Monsieur BIDAULT, le conseil de communauté accepte **à l'unanimité** l'aménagement de voirie de l'avenue de la Forêt de Bord sur la commune des Damps.

Le Conseil communautaire autorise également Monsieur le Président à solliciter la participation financière de la commune des Damps, estimée à 355 921 € HT, étalée sur trois exercices.

15-261 - DOMAINES DE COMPETENCES PAR THEMES – VOIRIE – Aménagement de la rue des Canadiens sur la commune d'Igoville – Convention financière – Autorisation

Sur rapport de Monsieur BIDAULT, le conseil de communauté accepte **à l'unanimité** l'aménagement de la rue des Canadiens sur la commune d'Igoville.

Le Conseil communautaire autorise également Monsieur le Président à solliciter la participation financière de la commune d'Igoville, estimée à 11 375 € HT.

15-262 - FINANCES LOCALES – FONDS DE CONCOURS – VOIRIE – Attribution de fonds de concours au titre des amendes de police à la commune d'Incarville – Convention – Autorisation

Sur rapport de Monsieur BIDAULT, le conseil de communauté attribue **à l'unanimité** un fonds de concours au titre des amendes de police au bénéfice de la commune d'Incarville, pour un montant de 1 250 € HT.

15-263 - FINANCES LOCALES – FONDS DE CONCOURS – VOIRIE – Attribution d'un fonds de concours au titre des amendes de police à la commune de Criquebeuf-sur-Seine – Convention – Autorisation

Sur rapport de Monsieur BIDAULT, le conseil de communauté attribue **à l'unanimité** un fonds de concours au titre des amendes de police au bénéfice de la commune de Criquebeuf-sur-Seine pour un montant de 6 450 € HT.

15-264 - DOMAINES DE COMPETENCES PAR THEMES – VOIRIE – Aménagement d'une voie verte sur le territoire de l'Agglomération Seine-Eure – Demandes de subvention – Autorisation

A l'issue de la présentation de cette délibération, Monsieur PIEDNOËL questionne Monsieur BIDAULT :
« Vous parlez d'une vélo-route entre Poses et Saint Pierre du Vauvray, mais où la faites-vous passer » ?

Monsieur BIDAULT propose à Monsieur PIEDNOEL d'examiner cette question lors d'une réunion sur place.
Monsieur PIEDNOËL fait part de son agacement :
« Cela commence à faire un peu beaucoup ! On m'a proposé un hôtel. Puis des haltes pour des bateaux de 150 m. Aujourd'hui c'est une vélo-route ! Je n'arrive plus à comprendre le fonctionnement de l'agglomération. Sur la forme, c'est catastrophique ! » se désespère-t-il.

Monsieur LEROY donne quelques explications sur le projet d'hôtel qui pourrait se justifier par le fait que les solutions d'hébergement manquent sur la base de loisirs.

« Je ne te parle pas du fond ! Je te parle de la forme ! » s'exclame Monsieur PIEDNOEL avant qu'il ne soit procédé au vote.

Sur rapport de Monsieur BIDAULT, **par 75 voix POUR et 2 abstentions**, le conseil de communauté accepte l'aménagement de la voie verte sur le territoire de l'Agglomération Seine-Eure et approuve le plan de financement présenté ci-dessous :

Dépenses		Recettes		
	Montant HT	Partenaires financiers	Montant	Taux
Études et démarches administratives	50 000 €	Région Haute Normandie	500 000 €	25 %
Travaux	1 950 000 €	Conseil Départemental	300 000 €	15 %
		Agglomération Seine-Eure	1 200 000 €	60 %
Total	2 000 000 €		2 000 000 €	100 %

15-265 - DOMAINES DE COMPETENCES PAR THEMES – VOIRIE – Réalisation de la voie verte sur route départementale – Convention de délégation de maîtrise d'ouvrage – Autorisation

Sur rapport de Monsieur BIDAULT, le conseil de communauté autorise **à l'unanimité** Monsieur le Président à signer la convention de délégation de maîtrise d'ouvrage avec le Conseil Départemental de l'Eure afin de réaliser les aménagements et l'entretien de la voie verte sur les routes départementales 77E et 110, ainsi que tout document afférent à ce dossier.

15-266 - DOMAINES DE COMPETENCES PAR THEMES – VOIRIE – Aménagement et entretien de la voie verte sur la base de plein air et de loisirs de Léry-Poses – Convention – Autorisation

Sur rapport de Monsieur BIDAULT, le conseil de communauté autorise **à l'unanimité** Monsieur le Président à signer la convention avec le Syndicat Mixte de la Base de Plein Air et de Loisirs de Léry-Poses afin de réaliser l'aménagement et de définir l'entretien de la voie verte sur le périmètre concerné.

15-267 - AUTRES DOMAINES DE COMPETENCES DES COMMUNES – ENFANCE JEUNESSE – Convention de partenariat avec l'Agence Régionale de l'Environnement de Haute Normandie (AREHN) – Organisation d'une exposition et animation sur le territoire de l'Agglomération Seine-Eure

Sur rapport de Monsieur DUFOUR, le conseil communautaire accepte **à l'unanimité** de conventionner avec l'AREHN pour l'organisation 2015 sur la manifestation « les Automnales du Château de Martot ».

15-268 - COMMANDE PUBLIQUE – MARCHÉS PUBLICS – INFORMATIQUE – Passation d'un accord cadre relatif à la fourniture et à la maintenance du matériel informatique pour le Centre Intercommunal d'Action Sociale de l'Agglomération Seine-Eure, la commune de Louviers, la Régie des Deux Airelles de Louviers, le Centre Communal d'Action Sociale de Louviers et la Communauté d'agglomération Seine-Eure – Convention de groupement de commandes – Autorisation

Sur rapport de Monsieur LEROY, le conseil communautaire approuve **à l'unanimité** le principe du groupement de commandes et autorise Monsieur le président, ou son représentant, à signer la convention de groupement de commandes à intervenir et les avenants éventuels, ainsi que toutes les pièces s'y rapportant.

Monsieur CARRÉ profite du vote de cette délibération pour demander s'il serait possible que l'Espace des Deux Rives soit associé à cette convention de groupement de commandes.

15-269 - FINANCES LOCALES – SUBVENTIONS – COMMUNICATION – Signature d'une convention avec la Scène Nationale Evreux-Louviers pour la programmation du festival itinérant sur le territoire de l'Agglomération Seine-Eure *Les Petites Scènes voyagent entre Seine et Eure*

Sur rapport de Monsieur LEROY, le conseil communautaire accepte **à l'unanimité** de signer une convention avec la Scène Nationale Evreux-Louviers pour la programmation au titre de l'année 2016 du Festival Itinérant *Les Petites scènes voyagent entre Seine et Eure* sur le territoire de l'Agglomération Seine-Eure.

15-270 - FINANCES LOCALES – DIVERS – PERSONNEL – Etat des frais de personnels remboursés au budget principal

Sur rapport de Monsieur LEROY, le conseil communautaire décide, **à l'unanimité** et à compter du 1er janvier 2015, de répartir les remboursements des frais de personnel des budgets annexes vers le budget principal selon le détail ci-dessous :

❶ Budget assainissement collectif :

- 15% d'un poste d'Adjoint Administratif de 1ère Classe,
- 20% d'un poste d'Ingénieur principal,
- 15% d'un poste de Technicien principal de 1ère Classe,
- 10% d'un poste de Technicien principal de 1ère Classe,
- 85% d'un poste de Technicien principal de 2ème Classe,
- 100% d'un poste de Technicien principal de 2ème classe
- 14% d'un poste d'Agent de maîtrise,
- 100% de deux postes d'Adjoint technique de 2ème Classe,
- 32% d'un poste d'adjoint technique de 2ème Classe.

❷ Budget eau potable :

- 40% d'un poste d'Adjoint Administratif de 1ère Classe,
- 40% d'un poste d'Ingénieur principal,
- 50% d'un poste d'Ingénieur,
- 65% d'un poste de Technicien principal de 1ère Classe,
- 50% d'un poste de Technicien principal de 1ère Classe,
- 100% d'un poste de Technicien,
- 30% d'un poste d'Agent de Maîtrise,
- 30% d'un poste d'Agent de Maîtrise,
- 70% d'un poste d'Agent de maîtrise,
- 34% d'un poste d'Adjoint Technique de 2ème Classe,
- 50% d'un poste d'emploi d'avenir.

❸ Budget SPANC :

- 5% d'un poste de Technicien Principal de 2ème Classe,
- 15% d'un poste d'Agent de Maîtrise,
- 35% d'un poste en emploi aidé.

❹ Budget Transport :

- 100% d'un poste d'ingénieur,
- 100% d'un poste de Rédacteur Principal de 1ère Classe,
- 100% d'un poste de Technicien Principal de 2ème Classe,
- 30% d'un poste d'adjoint administratif de 2ème Classe.

15-271 - FONCTION PUBLIQUE – REGIME INDEMNITAIRE – Mise en place de la prime de fonction des personnels affectés au traitement de l'information

Sur rapport de Monsieur LEROY, le conseil de communauté décide de créer, **à l'unanimité** et à compter du 1er octobre 2015, la prime de fonction des personnels affectés au traitement de l'information dite « prime de fonction informatique » sur les fonctions de 3 chefs d'exploitation, de 2 analystes, de 5 programmeurs et 1 agent de traitement. Cette prime sera attribuée selon les modalités ci-dessous :

- Cette prime est attribuée dans la limite d'un crédit global et d'un taux individuel maximum qui est calculé à partir d'un taux moyen mensuel fixé en 10 000e du traitement annuel brut afférent à l'indice brut 585.
- Si l'agent pouvant bénéficier de cette prime détient le diplôme ou le concours validant les aptitudes informatiques nécessaires à l'exécution des missions, il n'aura pas à passer d'examen professionnel interne.
- Le crédit global est égal à la somme des taux moyens mensuels que multiplie le nombre de bénéficiaires.
- Le taux moyen maximum individuel ne peut excéder le taux moyen afférent à la fonction concernée majoré de 25%.
- Selon les fonctions, le nombre de 10 000e se répartit comme suit :

Fonction	Coefficient	Durée de perception
Chef d'exploitation	147 188	3 ans Après 3 ans
Analyste	83 94 118	2 ans 2 ans Après 4 ans
Programmeur	93 108 125	1 an 1 an 6 mois Après 2 ans 6 mois
Agent de traitement	55 58 65	1 an 2 ans Après 3 ans

15-272 - FONCTION PUBLIQUE – PERSONNELS TITULAIRES ET STAGIAIRES DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE – Personnels contractuels – Transformations de postes – Actualisation du tableau des effectifs

Sur rapport de Monsieur LEROY et **à l'unanimité**, le conseil de communauté décide :

- de modifier ainsi le tableau des effectifs 1er août 2015:
  - Suppression d'un poste de Rédacteur à temps complet,
  - Suppression de deux postes de Technicien non titulaire à temps complet,
  - Suppression d'un poste d'adjoint technique de 2ème classe,
  - Création d'un poste d'attaché à temps complet,
  - Création de trois postes d'agents de maîtrise à temps complet.

- de modifier ainsi le tableau des effectifs 1er octobre 2015 :
  - Suppression d'un poste d'Attaché non titulaire à temps complet,
  - Création d'un poste d'Ingénieur non titulaire à temps complet.

L'ordre du jour étant épuisé, aucune remarque ni question formulée, la séance est levée à 1 h 00.

Le Président

Bernard Leroy

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION SEINE - EURE

Par délégation
Le Directeur Général
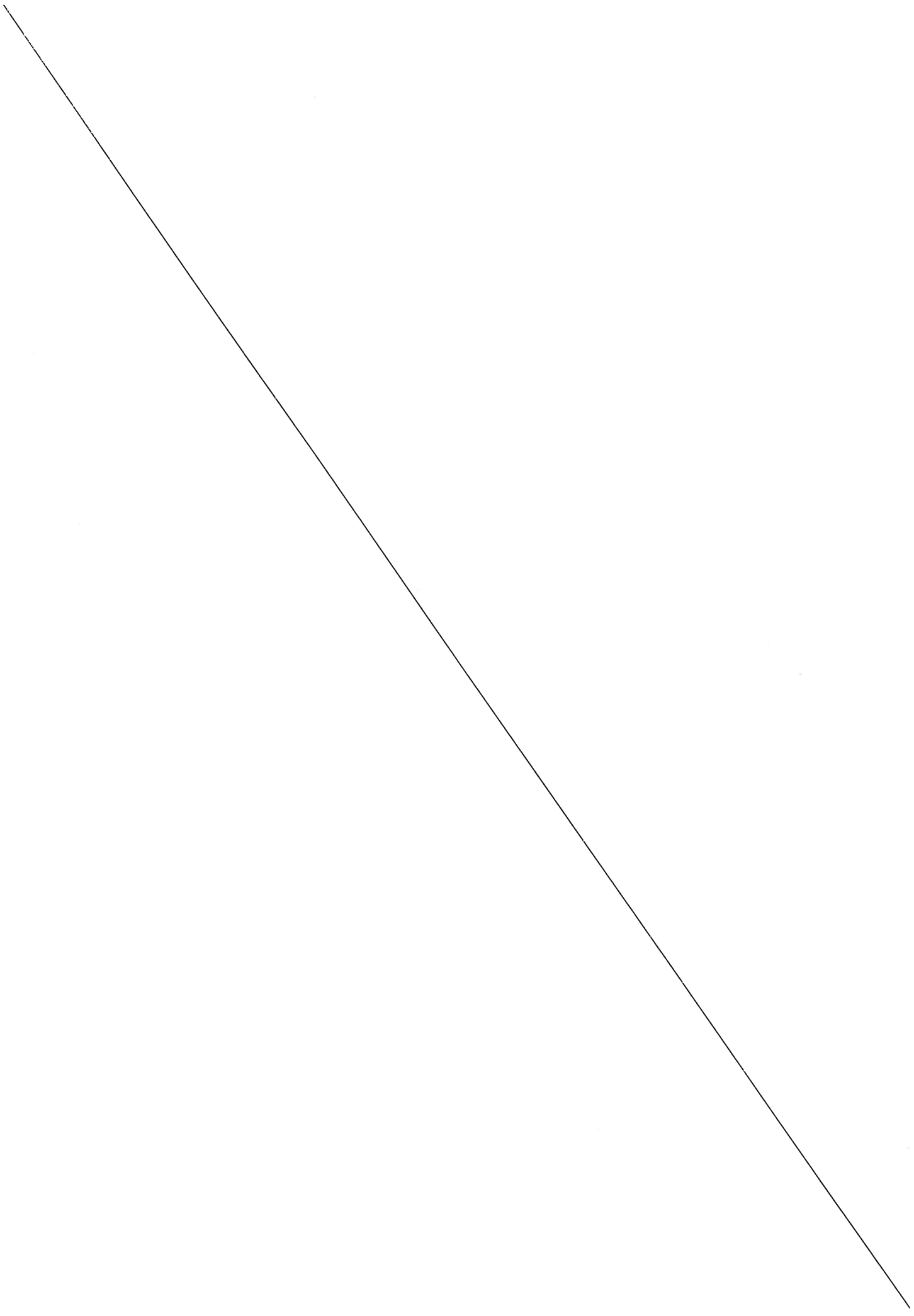
Philippe LE GAL